

---

*Cahier du participant*

*Tables rondes  
3 juillet 2009*

*Associations de migrants et autres  
acteurs de la coopération décentralisée :  
Quels partenariats dans le domaine de  
l'eau et l'assainissement?*



*Avec le soutien du  
Ministère des Affaires  
Étrangères et Euro-  
péennes*

**10/18 rue des Terres au Curé  
75013 Paris**



**GRDR**  
Migration  
Citoyenneté  
Développement





## L'approvisionnement en eau potable de Soringo Sebbé, Soringo pulaar, Fora et Weindou Ali : une expérience inter villageoise (Sénégal)

### Données sur le projet :

#### L'objectif du projet :

Approvisionner en eau potable les habitants de 4 villages à travers la réalisation d'un système d'adduction inter villageois et la mise en place de l'organisation institutionnelle et technique de l'exploitation des équipements, conformément à la stratégie sectorielle du Sénégal.

#### Bénéficiaires :

4 localités bénéficient de l'aménagement de ces infrastructures et ont désormais accès à l'eau potable, soit environ 5 000 habitants.

#### Les partenaires :

**M. ouvrage:** Association Sorifora

**M. oeuvre:** SEMIS

#### Partenaires:

Direction de l'hydraulique

Communauté rural de Ouro Sidi

Ville de Paris

Cellule Initiative de codéveloppement Sénégal

Programme Solidarité Eau

Ingénieurs sans Frontières (phase identification)

**Partenaires techniques:** SEMIS

Direction de l'hydraulique

Entreprises locales (GTHE)

**Financeurs:** Sorifora

Etat sénégalais

Initiative de codéveloppement/MAEE

Ville de Paris

### • Contexte

Les villages de Soringho, Fora et Weindou Ali se situent dans la communauté rurale de Ouro Sidi, région de Matam. Malgré une population estimée à plus de 10 000 habitants, ces villages ne disposaient ni de forages ni d'adduction d'eau.

L'approvisionnement en eau des habitants se faisait en prélevant l'eau dans les nombreux puits publics ou privés.

### • Le rôle joué par les migrants

#### *Impulser une dynamique fédératrice...*

Afin de trouver une solution à ce problème, les ressortissants de ces localités basés en France ont souhaité se regrouper et initier un projet commun d'alimentation en eau potable à partir d'un forage et d'un réseau de distribution inter villageois.

Ainsi, en 2000, l'association SORIFORA est créée en France et compte environ 250 membres. En juillet 2002, à la demande des ressortissants, une mission d'identification et d'appui à la formulation de projet, conduite par 2 volontaires d'Ingénieurs sans Frontières, a permis d'établir un diagnostic de la situation de la desserte en eau et d'identifier des pistes d'actions.

Les ressortissants de ces villages en France ont, par la suite, commandité une étude technique, qui s'est révélée concluante et ont proposé un projet permettant l'accès à l'eau à plus de 600 ménages.

#### *Pour mutualiser les moyens*

En se regroupant, les migrants originaires de ces différents villages ont pu mettre en commun leur apport financier, qui a représenté une part importante du budget global, et ainsi formuler un projet de plus grande envergure. Par ailleurs, il est important de souligner leurs capacités à mobiliser des fonds extérieurs en identifiant des partenaires financiers qui ont permis la réalisation de ce projet : le fonds de soutien de la Mairie de Paris destiné à cofinancer des projets eau et assainissement, ainsi que le programme bilatéral franco-sénégalais de codéveloppement.

### • Description de l'action

Le projet a permis la réalisation d'un forage équipé, d'un stockage et d'un réseau de distribution ainsi que l'existence d'un cadre de gestion durable à travers la mise en place : d'une association d'usagers, d'un gérant rémunéré, d'un service de maintenance opérationnel et de la vente de l'eau à un coût accessible aux usagers.

### • Les partenaires sénégalais impliqués

Pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique l'association Sorifora s'est rapprochée de la Direction nationale de l'Hydraulique du Sénégal afin d'obtenir ses conseils et son soutien, notamment pour l'élaboration d'un cahier des charges et les procédures d'appel d'offres. Le bureau d'études sénégalais SEMIS a été recruté et a conduit les études et élaboré le dossier techniques du projet d'AEP inter villageoise



## Réalisation d'un système d'adduction en eau à Makana (Mali)

### Données sur le projet

#### Les partenaires du projet

M. oeuvre: 2AEP  
Partenaires: Direction régionale de l'hydraulique et de l'énergie  
Partenaires techniques: pS-Eau  
Financeurs: Commune Village Migrants MIINDS (programme de Codeveloppement) Fondation ADOMA Véolia (Waterforce)

#### Objectifs

Le projet d'adduction d'eau potable de Makana visait l'amélioration des conditions de santé et la qualité de vie des populations en :

- Créant des conditions favorables d'accès à l'eau potable dans le village en termes de qualité et de quantité suffisantes.

- Améliorant les conditions d'hygiène et d'assainissement dans le village par des séances d'information et de sensibilisation.

- Améliorant la maîtrise d'ouvrage de la commune à travers la production d'un document de politique communale sur l'organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement dans la collectivité.

#### Contexte

Située au nord de la région de Kayes, la commune de Guidimé compte 20 villages et une population totale d'environ 30 000 habitants.

Le centre de santé de référence de Yélimané évalue la population totale du village à 1 703 habitants, avec un taux d'accroissement de 2,6%.

L'approvisionnement en eau potable des populations de Makana était assuré à partir de puits traditionnels améliorés publics et privés et de deux forages équipés de pompes manuelles (en panne). Au-delà de la pénibilité des systèmes d'exhaure manuels, les sources d'eau disponibles n'assuraient pas un approvisionnement régulier en eau.

L'eau desservie n'était pas potable et compromettait sérieusement la santé des usagers.

#### L'association des ressortissants et les acteurs locaux

L'initiative du projet émane des migrants constitués en association en France. Créée en 1980, l'association pour le développement de Makana - Guidimé est restée un regroupement informel jusqu'à sa déclaration officielle en 2004. Elle regroupe les ressortissants du village de Makana en France autour des actions de solidarité et de développement local.

L'association a cofinancé plusieurs initiatives locales (coopérative, centre de santé, écoles, ouvrages hydrauliques, moulins, périmètres maraîchers, etc.) souvent en partenariat avec des intervenants extérieurs (Etat, commune, ONG, etc.). Depuis l'avènement de la décentralisation, cette association travaille en étroite collaboration avec la commune et les services techniques déconcentrés de l'Etat.

#### Une dynamique collective

Ce projet, porté à la connaissance des populations locales et avalisé en assemblée générale du village, a été soutenu par la commune qui assure, dans le cadre du processus de décentralisation actuellement en cours au Mali, la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

La commune de Guidimé, suivant une délibération du conseil communal, a délégué la maîtrise d'ouvrage du projet à l'Association Maréguémou des jeunes de Makana. Association locale créée en 2005, elle joue le rôle d'interface entre les migrants et la commune et vise à promouvoir les activités de production économique afin de soutenir le développement socioéconomique de la localité.

#### Une forte capacité à mobiliser des partenaires publics et privés

Au-delà d'un investissement financier conséquent, les migrants sont également parvenus, dans des délais très réduits, à mobiliser différents partenaires autour de ce projet. En effet, outre un financement public provenant du programme bilatéral franco-malien, des partenariats se sont concrétisés avec des structures privées, intéressées pour participer à ce projet et la fourniture de l'eau aux usagers dans le cadre d'un service payant.

Le projet a permis :

- l'installation d'un château d'eau métallique de 10m<sup>3</sup>.
- l'installation d'équipements d'exhaure (pompe immergée et installations solaires).
- la réalisation de 6 points d'eau publics à travers le village.



enda

## Partenariat des syndicats des eaux d'eau d'île de France, Fondation Veolia, l'association des ressortissants du Grand Yelimané, Eau Vive

Le point de vue de la Fondation Veolia Environnement

### Données sur le projet

**Dates :** 2005-2008

#### Les partenaires :

Syndicat des eaux d'Ile de France, Fondation Veolia Environnement (département Waterforce), Eau Vive, association des ressortissants de Yelimané, Commune rurale de Guidimé.

#### Objectif du projet :

Renforcer les capacités locales de gestion technique et financière du réseau dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale conforme à la stratégie nationale du Mali.

#### Les principales phases du projet :

**2005-2007 :** évaluation précise avec l'appui de PS-Eau des besoins locaux en adduction d'eau

**2007 :** réhabilitation des installations d'adduction d'eau à Yelimané et extension à 3 autres villages limitrophes, du grand Yelimané.

#### Contacts et informations disponibles sur le projet :

Mme Frédérique Héry Frederique.hery@veolia.com

Fiche-projet disponible sur le site de PS-Eau :

[www.pseau.org/outils/actions/](http://www.pseau.org/outils/actions/)

Et sur le site de Veolia Environnement :

[www.fondation.veolia.com](http://www.fondation.veolia.com)

### • La démarche d'implication de l'association vue par la Fondation Veolia Environnement (Veoliaforce)

Les associations de ressortissants sont systématiquement associées aux projets d'adduction d'eau soutenus par la Fondation au Mali. Cette volonté est née lors d'une réunion organisée par PS-Eau à l'occasion de la venue du Directeur National de l'Hydraulique en France à laquelle de nombreuses associations de ressortissants étaient présentes. Les responsables de la fondation ont pris conscience du caractère incontournable de ces associations du fait de leur statut dans les villages, de leur apport potentiel dans le projet en termes d'informations et de médiation et en tant que partenaires reconnus par les autorités maliennes.

Sans proposer aux associations des formations en tant que telles, les responsables de la Fondation Veolia Environnement organisent régulièrement des réunions d'informations sur les aspects spécifiquement techniques du projet d'adduction afin de minimiser les décalages entre l'analyse que les ressortissants peuvent faire des besoins locaux et les possibilités techniques. En plus de ces séances d'informations, des réunions de concertation sur le suivi et les orientations du projet sont organisées régulièrement, une fois par mois en moyenne.

Dans le cas spécifique du projet portant sur le « grand Yelimané » les premiers contacts ont été pris avec l'Association du Cercle de Yelimané de France, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Montreuil. Le travail concret de partenariat s'est ensuite fait avec chaque association villageoise membre de l'ADCYF au sein de chaque village. Une convention a été passée pour chaque village entre la Commune, l'association de ressortissants et la Fondation.

### • Quels rôle(s) et apports des associations de ressortissants?

L'association a d'abord contribué aux discussions sur l'analyse des besoins et sur la nature des infrastructures à mettre en place. Ces échanges ont donc eu lieu en amont du démarrage des activités dans le village et en complément de l'évaluation précise des besoins menés directement sur place. L'association a ainsi fourni des informations importantes aux partenaires concernant la faisabilité de certaines activités au vu du contexte local, et, réciproquement, les ressortissants ont été informés de l'infaisabilité technique de certaines infrastructures demandées. Du fait de leur rôle de médiation auprès des populations, la présence de l'association a donc contribué à la mise en adéquation des possibilités techniques et financières avec les besoins locaux et au partage de l'information entre populations locales et partenaires en France.

Lors de la réalisation des infrastructures proprement dites, les ressortissants ont surtout participé à la médiation, localement, entre les techniciens et les usagers aux côtés de deux autres associations maliennes et d'Eau Vive chargées spécifiquement de l'ingénierie sociale. Ils ont pris part aux discussions préalables à la mise en place du comité de gestion et à la représentativité des différentes composantes de la population. Les ONG opérateurs se sont ensuite chargées de la formation des membres du comité.

En revanche l'association n'a pas participé aux échanges et aux discussions qui ont eu lieu entre le maire (maître d'ouvrage) et Veolia, maître d'œuvre du projet dans le cadre de l'activité de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage communale..



enda

## Coopération décentralisée entre la Ville de Mantes-la-Jolie et les associations de ressortissants sénégalais : Quels partenariats avec les associations ?

Le point de vue de la Ville de Mantes (service des Relations Internationales)

### Données sur les projets :

**Projets de coopération décentralisée :** Maroc et Sénégal entre 2005 et 2007

2007 : signature de la Convention avec le Conseil général de Matam

### Les principaux partenaires :

Le Conseil Général de Matam, les associations de ressortissants des villages de la région de Matam, le Conseil Général des Yvelines (pour les projets d'adduction d'eau et d'assainissement).

### Objectif général de la coopération et du partenariat :

Accompagner le développement des pays d'origine tout en mobilisant leurs ressortissants vivant à Mantes-la-Jolie (français ou étrangers), afin de conjuguer le développement du pays d'origine et celui du territoire.

### Domaines d'action

Santé, eau, éducation, agriculture.

### Contacts :

<http://www.manteslajolie.fr>  
Hôtel de Ville  
31 rue Gambetta - BP 1600  
78201 Mantes la Jolie Cedex  
Tél. : 01 34 78 80 49

### • Les associations de ressortissants sénégalais : au cœur de la coopération avec la Région de Matam

De part la composition de sa population, Mantes-la-Jolie est une ville multiculturelle. La communauté sénégalaise est très présente sur le territoire et est très active dans le milieu associatif. On recense près d'une trentaine d'associations de ressortissants sénégalais, dont une vingtaine représente des villages de la région de Matam.

Leurs initiatives sont au cœur de la coopération décentralisée entre Mantes-la-Jolie et la région de Matam dont l'action consiste à orienter les porteurs de projet, à structurer les initiatives des associations et à appuyer financièrement les projets dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'accès à l'eau potable.

La commune mène aussi ses propres projets de développement local, toujours dans le cadre de la coopération décentralisée. Elle agit essentiellement dans l'appui à l'éducation en finançant des équipements et du mobilier scolaires, de même que dans les domaines de la santé, l'eau, et le renforcement institutionnel. Des échanges réguliers sont organisés avec les ressortissants sur les actions menées, notamment lors de restitutions au retour des missions.

Les élus de la Commune sont régulièrement sur le terrain et rencontrent prioritairement les autorités locales (chefs de villages) et la population de la région de Matam. Ce contact avec la population locale est jugé indispensable pour faire remonter les doléances, les besoins, et favoriser le dialogue régulier avec les associations de ressortissants de Mantes-la-Jolie constituant un complément d'informations. Sur la base de cette relation de concertation, la Ville agit comme médiatrice dans la recherche de partenaires techniques et financiers pour les projets portés par les associations. Cela est particulièrement le cas pour les projets d'adduction d'eau aux infrastructures lourdes et coûteuses, pour lesquels le service des Relations Internationales sollicite ses partenaires, notamment le Conseil Général des Yvelines. Dans le cadre de ces actions de coopération avec la région de Matam, le Département des Yvelines est un partenaire essentiel avec lequel la mutualisation des moyens et des projets permet d'assurer un suivi cohérent des actions au Nord comme au Sud.

### • Un partenariat fondé sur une réflexion et une action commune au service du « vivre-ensemble » à Mantes-La-Jolie

Bien que le partenariat avec les associations dans le cadre de la coopération décentralisée ait ses exigences propres, juridiques et techniques notamment, ce volet d'action est indissociable des autres domaines de travail commun avec les associations portant sur les problématiques d'insertion socio-économique, de citoyenneté... La prise en compte des préoccupations des structures associatives sur ces thématiques est indispensable à la conduite d'actions communes pertinentes et durables en matière de solidarité internationale. C'est particulièrement le cas des plus jeunes générations pour lesquelles les projets à l'international sont partie prenante des préoccupations relatives à la vie quotidienne des Mantais. C'est aussi le cas des associations de femmes sénégalaises : Très actives, elles s'adressent à la Ville de Mantes pour que celle-ci les aide à mettre en place des séjours de sensibilisation aux problématiques de développement local dans une optique d'éducation et d'insertion en France.

Généralement, ces femmes connaissent relativement bien les principaux interlocuteurs qu'elles peuvent solliciter pour mettre en place leurs projets. Ce sont elles qui sont force de propositions auprès des services de la mairie (jeunesse, culture, relations internationales...)



enda

### Données sur le projet

#### Les phases du projet

**1999** : création de la commune de Dianguirde au Mali

**2003** : Création de l'Association de ressortissants pour le développement de la Commune de Dianguirde

**2004** : Création du service des Relations Internationales à Ivry-Sur-Seine

#### Réalisations :

Un programme de dix-huit forages initié dans la commune en 2007 dans plus d'une dizaine de villages à Dianguirde

#### Les partenaires :

**M. Ouvrage** La Commune de Dianguirde (Mali), la Commune d'Ivry-Sur-Seine et le Comité de jumelage.

#### Objectifs du partenariat :

Mutualiser les sources de financement dont les fonds privés des associations  
Renforcer les capacités locales

## Coopération décentralisée entre la Commune de Dianguirde (Mali), la commune d'Ivry sur Seine et le Comité de jumelage

### Le point de vue de la Commune d'Ivry

#### • Le partenariat avec l'associations de migrants : un enjeu important de la coopération décentralisée

Présents sur le territoire d'Ivry sur Seine depuis plusieurs années, les ressortissants de ce qui deviendra en 1999, la commune de Dianguirde, sont très actifs dans leurs villages d'origines et contribuent au développement local. Ces liens réguliers entretenus avec leurs villages d'origine suscitent l'intérêt de la commune d'Ivry sur Seine pour cette région.

En 1999, avec l'avènement des communes, 14 villages ont été regroupés pour former la commune rurale de Dianguirde, parmi lesquels les quatre villages d'où sont originaires les migrants de Ivry, La commune d'Ivry sur Seine souhaite établir des liens plus « officiels » avec Dianguirde. Le jumelage constitue alors la première forme de coopération entre Dianguirde et la ville d'Ivry sur Seine. Le comité de jumelage qui avait alors la charge exclusive de cette coopération sollicite déjà régulièrement les ressortissants. La création du service des Relations Internationales en 2004 vient appuyer le dispositif peu de temps avant la mise en place d'une coopération décentralisée entre la commune d'Ivry sur Seine et celle de Dianguirde, l'année suivante. Ce processus s'est donc officialisé par la signature d'une convention tripartite entre la Commune de Dianguirde, la commune d'Ivry sur Seine et la Comité de Jumelage en 2005.

Le soutien au développement de la commune de Dianguirde s'effectue dans divers domaines à savoir : l'accès à l'eau, l'éducation, la santé communautaire, le développement économique (activités génératrices de revenus pour les femmes), les échanges de jeunes, et l'appui institutionnel à la commune.

#### • L'implication de l'association des ressortissants : quels apports ?

La création de l'association de ressortissants pour le Développement de la commune de Dianguirde s'est faite sous l'impulsion du Comité de jumelage d'Ivry sur Seine en 2003 pour permettre d'avoir un interlocuteur unique au niveau des ressortissants des différents villages mais également pour renforcer les capacités de financement des projets à Dianguirde.

La vocation de l'association est essentiellement de capitaliser les fonds privés des ressortissants. La plus-value de l'association de ressortissants de la commune rurale dans les projets de coopération, est donc avant tout, à l'origine, financière.

Au-delà de l'appui financier, l'association se présente aussi comme **une instance de conseil** auprès du service en charge de la coopération à Ivry sur Seine ainsi que auprès des populations locales des villages de Dianguirde.

L'association permet de faire remonter des informations sur le ressenti des populations par rapport aux projets menés, et dans l'autre sens, permet de mieux faire comprendre les projets lors d'incompréhensions éventuelles. En revanche, l'association n'a pas de lien particulier avec les élus et l'administration de la Commune d'origine.

Dans la répartition des fonds, les ressortissants tentent également d'établir une certaine **équité** en défendant au mieux les intérêts de l'ensemble des villages de la commune. Bien que les différences d'origines villageoises des ressortissants puissent être sources de conflits, ceux-ci sont gérés et dépassés dans un relatif consensus. Le contexte du programme des dix-huit forages de puits illustre cette dynamique. L'ensemble des villages n'ayant pu en bénéficier, certains forages s'étant avérés négatifs, il y a eu une réelle réflexion des ressortissants sur la manière de faire en sorte que le projet profite à l'ensemble des villages. Il y a eu un consensus entre migrants pour dire que le budget du projet sur l'eau devait rester sur cette thématique. A défaut de construction de nouveaux puits, le reliquat va être affecté à la réhabilitation d'anciens points d'eau..

### Domaines d'action

- eau et assainissement
- gestion des déchets
- éducation
- santé communautaire
- le développement économique

### Les moments-clés du partenariat

2005 : Signature de la convention tripartite entre la commune de Dianguirédé, le Comité de Jumelage et la commune d'Ivry-Sur-Seine

### • Défis et limites du partenariat

Il existe un certain nombre de limites dans le partenariat avec l'association de ressortissants de Dianguirédé. qu'il est important de connaître afin de pouvoir faire de ces associations de véritables partenaires dans les projets. Du fait de l'éloignement parfois durable des ressortissants, ces derniers n'ont pas toujours une vision « actualisée » de leur village et du contexte.

#### La formation d'une culture commune du projet

Les connaissances techniques, importantes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont souvent limitées. Cela peut causer des décalages dans la compréhension qu'ont les différents partenaires des projets. De ce fait, l'avancée du projet peut paraître assez lente aux membres de l'association, quand bien même ceux-ci participent aux réunions de suivi et d'informations sur l'avancée des projets.

#### Des compétences différenciées entre partenaires

Certains besoins de la commune de Dianguirédé relèvent de sphères de compétences spécifiques auxquels l'association n'est clairement pas en mesure de répondre. A titre d'exemple, l'accompagnement institutionnel qui constitue un besoin fort à Dianguirédé, viendra plus logiquement de la ville d'Ivry (ou de partenaires associatifs), dans le cadre d'échanges de compétences.

L'expertise, le suivi et l'évaluation des projets obéissent aux mêmes conditions et ne peuvent se faire que par des professionnels, les ressortissants de Dianguirédé ayant pour la plupart un faible niveau d'éducation.

Les ONG sont également des partenaires clés. La coopération entre Dianguirédé et Ivry sur Seine est fortement soutenue par l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID). Cette ONG basée au Mali a un rôle déterminant dans cette coopération dans la mesure où elle joue l'interface entre le Mali et des collectivités françaises en Île de France mais aussi dans d'autres régions. En contact régulier avec la population locale du fait de sa présence au Mali, l'AMSCID, de part son expérience, s'engage entre autres, dans l'accompagnement social des populations ainsi que dans des domaines plus techniques comme le suivi et l'évaluation des projets en faisant appel à des experts locaux.

Les migrants jouent aussi un rôle important dans les activités de sensibilisation de la population ivryenne aux questions de solidarité internationale. Ainsi ils participent chaque année à la fête de la ville en tenant un stand, ainsi qu'à l'accueil d'enfants en provenance des différents pays partenaires d'Ivry dans le cadre du séjour estival Village du monde. Cette année, ils vont également contribuer à la préparation au départ d'un groupe de jeunes qui se rendront au Mali pour un projet solidaire. Enfin ils participeront à la Semaine de la Solidarité Internationale 2009.

### Quelles responsabilités des Communes vis-à-vis des associations de migrants et quelles stratégies à construire?

La coopération entre la commune de Dianguirédé et la ville d'Ivry sur Seine montre qu'il est important de considérer les ressortissants comme des partenaires à part entière sans pour autant les responsabiliser dans des domaines qui ne correspondent pas à leurs sphères de compétences. Il revient toutefois aux collectivités d'apporter les « clés de lecture » des projets aux associations pour favoriser leur implication et renforcer le partenariat.

## L'implication de l'association Passerelle dans les projets d'eau au Cameroun

### Données sur le projet

**Création** : 1996

### Les partenaires :

Aquassistance du groupe Suez, Agence de l'eau Seine Normandie, Agence de l'Eau Adour Garonne, Grand Lyon, Véolia eau

FORIM, MAEE

FSD Ambassade de France au Cameroun  
Ministère de l'Eau au Cameroun

Le FEICOM (Fonds spécial d'équipement et d'investissements des communes)

Le PNDP (le programme national de développement participatif)

Mairie de Ngomedzap, Mvengue, Mengueme, Mfou au Cameroun

### Les principales étapes d'actions :

**1996-2002**: Soutien à l'éducation en milieu rural par le don du matériel scolaire aux écoles primaires et depuis 2007 : la création des salles multimédia dans les lycées.

**2002-2006** : projets d'adduction d'eau dans les villages de moins de 1000 habitants

en partenariat avec AQUASSISTANCE du groupe SUEZ par la méthode des villages-écoles

**2006-2009** : projet d'adduction d'eau de Ngomedzap : ville secondaire de 7000 habitants

### • L'engagement de l'association Passerelle : de l'action villageoise à la Ville rurale

L'association lyonnaise a été créée en 1996 par des étudiants camerounais. Elle était initialement mobilisée dans une action de soutien à la scolarisation en milieu rural par le don aux établissements des livres au programme.



La plainte d'un enfant de onze ans a éveillé la conscience des corvées domestiques qu'enduraient silencieusement les enfants en milieu rural. Il voulait aller dans la rue, afin de pouvoir jouer.

Pour toute l'équipe, il devenait clair que le principal obstacle à la scolarisation était moins l'absence d'outils scolaire, mais la corvée d'eau à laquelle les enfants sont soumis dans les villages. L'accès à la scolarisation passait désormais par un préalable : libérer les enfants de la corvée d'eau.

Grâce au soutien des ingénieurs et techniciens d'Aquassistance du groupe Suez à qui l'association a soumis cette plainte, Passerelle NGAM a réorientée son action en 2002 dans la réalisation d'adductions d'eau dans les villages. De 2002 à 2008 : neuf villages ont été alimentés en eau. Sept associations villageoises créées, environ un millier de familles desservies.

Un chiffre d'affaire de 100 000 euros.

### La méthode des villages-écoles au Cameroun

Chaque année au mois de juillet et août les bénévoles d'Aquassistance et de Passerelle NGAM assurent la réalisation technique des projets, l'organisation des communautés villageoises et la formation à la maintenance et la gestion des ouvrages par les villageois.

**Depuis 2007** l'action de l'association change d'échelle en passant des communautés rurales (les villages) à la Commune rurale. Ce changement engage l'association dans l'accompagnement du processus de décentralisation des services de l'eau et de l'assainissement. Et surtout, le projet permet de rendre effectif cette compétence communale restée jusque-là théorique.

Cela se traduit par la mobilisation de nouveaux bailleurs (Veolia, le Grand Lyon, l'Agence Seine Haute Normandie) et par la signature d'une convention de gestion paritaire des ouvrages entre la Mairie de Ngomedzap (maître d'ouvrage), les associations de quartiers et Passerelle NGAM (maître d'œuvre). Cette convention a reçu une validation du Ministère de l'Eau du Cameroun. Une grande première. Cette convention inclut également la formation d'une équipe technique de la Mairie, la création d'un centre de gestion de l'eau et un accompagnement souple par les différents partenaires pendant 10 ans, le temps de stabiliser la démarche.

Le projet global a reçu la reconnaissance officielle du Ministère de l'eau en 2008.

### • Quels sont les rôles joués par de l'association « Passerelle » vis-à-vis des autres acteurs de l'eau ?

La réflexion et l'action actuelles de Passerelle NGAM apportent un nouveau regard sur les problématiques sociales soulevées par la mise en place d'adductions d'eau dans les villages, mais aussi dans les villes secondaires. Ensuite, cette action éclaire les migrants sur la nature des problèmes qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des projets d'intérêt général dans leur pays.

Contacts et informations disponibles sur le projet :

**Site Internet :**

[www.passerelle-ngam.org](http://www.passerelle-ngam.org)

**Email :** [contact@passerelle-ngam.org](mailto:contact@passerelle-ngam.org)



Enfin, l'expérience de Passerelle NGAM apporte de nouveaux outils pour la sensibilisation des autres acteurs de l'eau, sur la nature des problèmes réels du terrain aujourd'hui. En huit ans, l'association Passerelle NGAM a acquis un crédit considérable auprès des villageois, des autorités communales et institutionnelles camerounaises.

En effet la juste compréhension et intégration des problématiques sociales dans les projets implique tout un travail en amont, tant en France et dans le pays de mission. Un travail que les ONG directement opérationnelles ne sont peut-être pas en mesure de faire, ou le feront avec une moindre efficacité.

La conquête de l'eau en Europe fut, un siècle durant, une réalité pluri-dimensionnelle. Aujourd'hui, cette histoire est perdue de vue. La démarche de l'association consiste à partir de la nouveauté de l'eau potable pour les populations afin de mieux comprendre toutes les implications scientifiques, sanitaires, sociales, culturelles, politiques, économiques, environnementales de l'arrivée d'eau dans un village ou dans une ville. Ce fut le cas en Europe. Ce devrait être le cas en Afrique. Hélas, aujourd'hui, seuls les aspects sanitaires font parties des formations proposées aux populations.

Compte tenu de l'importance de ces thèmes émergés du terrain, Passerelle NGAM propose une formation de deux jours, aux acteurs engagés dans les projets notamment les associations de migrants, pour les amener à prendre conscience et à réévaluer leur positionnement de « passerelle » dans leur village, dans leur commune, dans un contexte de projets destinés à l'intérêt commun, et non à l'intérêt familial. C'est là un thème jamais abordé par l'éducation au développement.

Passerelle NGAM développe donc essentiellement ces volets délaissés de l'éducation au développement. D'abord en direction des migrants, mais aussi des ONG, des collectivités locales engagées dans la coopération décentralisée, des entreprises, etc.

L'expérience de Passerelle NGAM démontre la collaboration fructueuse entre les ingénieurs et une anthropologie bien orientée.

En effet, les résultats obtenus reposent à la fois sur un juste positionnement culturel porté à la fois par les ingénieurs et techniciens bénévoles Français, les salariés camerounais, (une équipe de 8 salariés sur place) et l'apport de la présidente de l'association en matière de connaissance anthropologique du terrain.

Par ailleurs, la démarche de Passerelle NGAM démontre à sa manière, le rôle des associations de migrants dans le juste positionnement des divers partenaires engagés dans les projets d'eau et, dans le développement local en général. Ce rôle demanderait à être mieux connu et valorisé.

Car, souvent, au lieu d'en tirer le bénéfice de ces divers partenariats, ceux-ci peuvent s'avérer dans la pratique problématique, faute de sensibilisation à la fois des migrants et des autres Partenaires.

Et pour cause, les migrants devraient eux aussi prendre conscience du rôle « de passerelle » dans la conduite d'un projet. Autrement, le contrat de solidarité qu'il a fait avec sa famille peut être une source de difficultés importantes dans la conduite des projets.

#### **Les défis locaux :**

- Dans le cadre des actions menées sur place, l'association est confrontée à de nombreuses difficultés :
- Le statut d'association ne passe pas. Le statut d'ONG est demandé par les autorités locales.
- Difficultés de subventions d'accompagnement des communautés villageoises.
- Ignorance de l'intérêt général et des droits fondamentaux par les populations,
- Absence de données normatives en matière de la coopération entre associations, Municipalités, organismes d'état.
- Difficile coopération dans un contexte de corruption, et pourtant, le renforcement des institutions de l'Etat passe par là.



enda

## Coopération décentralisée entre le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et Figuil : Quels partenariats avec la fédération des associations de Figuil ?

### Données sur le projet

**2000** : signature du protocole de coopération entre le Conseil Général de Seine Saint Denis, la Commune de Figuil et la Coordination des Associations de Figuil

**2001** : Création de la Fédération des Associations pour le développement de Figuil

### Objectifs du partenariat

- Mutualiser les fonds
- Favoriser et faciliter le dialogue avec les population locales.
- Établir un interlocuteur unique pour faire le liens avec les associations présentes à Figuil

#### • Présentation du projet

Le protocole de coopération entre la Conseil Général de Seine-Saint-Denis, la commune de Figuil et la coordination des associations, a été signé en 2000. Autre partenaire clé, la Fédération des Associations de Figuil, créée en 2001 sous l'initiative de six associations de ressortissants de Figuil, du Conseil Général de Seine Saint Denis et de quelques membres de la coordination des associations, est venue renforcer cette coopération en favorisant la coordination des projets et la mutualisation des fonds entre les associations. Cette organisation se présente alors comme interlocuteur et relais entre Figuil et les collectivités territoriales du département de Seine-Saint-Denis, favorisant à la fois le développement local au sein des territoires d'origines et des territoires d'accueil.

A l'origine, les principaux champs d'actions en matière de développement étaient : la Santé/Prévention; la Citoyenneté/Participation des habitants; l'Urbanisme/Environnement.

#### • La démarche d'implication des associations de migrants dans le projet de coopération décentralisée

La mise en place de la coopération décentralisée a été fortement motivée par la présence importante de migrants originaires de Figuil et de leurs associations dans le département de la Seine-Saint-Denis. En outre, les liens entretenus avec la ville d'origine via le transfert de fonds, ont aussi renforcé la dynamique associative. Aujourd'hui, 1500 à 1800 familles présentes sur le territoire d'Île de France comptent parmi les membres des associations soutenant des projets et apportant des fonds pour le développement local de Figuil.

L'organisation de ces associations en Seine Saint Denis s'est principalement construite en fonction des quartiers d'origine, rejoignant ainsi le modèle organisationnel des associations de quartier de Figuil. Les premières sont aujourd'hui toutes représentées par le Fédération.

Dans ses attributions définies au préalable dans le protocole de coopération, la Fédération des associations avait principalement pour but de mutualiser les fonds pour le financement des projets en direction de Figuil et de donner une certaine visibilité aux éventuels projets de coopération. La Fédération est également sollicitée dans la mise en place d'outils de sensibilisation et d'éducation au développement en direction des résidents du département de Seine Saint Denis originaires ou non de Figuil.

- **Les principaux défis dans la construction d'un partenariat durable : difficultés et pistes de progression**

*Comment dépasser l'ancrage territorial local ?*

Un des principaux obstacles à la mise en place de projets à l'échelle de la municipalité de Figuiig reste l'attachement fort au quartier. Marquées par les modèles d'organisations traditionnelles (importance donnée au village), les associations de Figuiig sont restées très ancrées dans leurs quartiers qui constituent leur première échelle d'intervention. Cet ancrage profond dans les quartiers s'avère être source de tensions entre les associations de Figuiig. Cela pose également des problèmes en termes de répartitions des actions à mener ; certains quartiers pouvant se sentir lésés par rapport à d'autres. Par conséquent, les associations locales s'inscrivent difficilement dans des dynamiques de projets communaux.

Le fort ancrage local peut être également un frein pour la Fédération qui doit également composer avec les difficultés locales et faire remonter de façon équitable l'ensemble des besoins des Figuiiguis. Le positionnement de la Fédération en tant que seul intermédiaire ou relais entre les associations de Figuiig et les collectivités de Seine-Saint-Denis peut en ce sens montrer ses limites. Il est donc nécessaire que la Fédération, renforce sa fonction fédératrice autour de projets communs et facilite le dialogue entre les associations pour une meilleure coordination.

*La technicité des projets : un frein à l'implication des associations dans l'accompagnement social*

Il subsiste également des problèmes dans la « lecture » des projets. Ces derniers, surtout dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, restent très techniques et il est difficile d'impliquer les membres de la Fédération sur ces projets complexes.

A l'évidence les membres de la Fédération ne peuvent se substituer aux techniciens en matière d'ingénierie hydraulique et ce n'est pas l'objectif du partenariat. Toutefois, la compréhension des projets par les acteurs comme les associations est une condition essentielle si celles-ci se positionnent dans la « chaîne » de sensibilisation et d'accompagnement social des populations locales.

Le Conseil Général tente néanmoins de solliciter la Fédération pour sensibiliser les populations de Figuiig aux enjeux de l'assainissement à travers la réalisation de panneaux et la préparation d'expositions.

L'implication des associations des originaires de Figuiig à travers la Fédération est une contribution non négligeable qui ne demande qu'à être renforcée. La position de la Fédération en tant que partenaire privilégié ne doit cependant pas masquer les difficultés émergentes liées, en grande partie, au contexte particulier de la municipalité de Figuiig notamment en ce qui concerne l'organisation des associations locales.



enda

## Adduction d'eau et assainissement à Lakanguémou : Partenariat entre Eau de Paris, le SIAAP et l'association de ressortissants de Lakanguémou du point de vue de l'ONG Enda Europe

### Données sur le projet

#### Les partenaires :

Eau de Paris, le SIAAP, Enda (enda Europe et enda Mali), l'association des ressortissants de Lakanguémou l'A.P.E.L

#### Principales réalisations :

Eau et assainissement.

#### Volet technique :

**Eau** : construction d'un château d'eau et de bornes-fontaines.

**Assainissement** : construction de 270 puisards d'infiltration pour le traitement des eaux grises.

**Ingénierie sociale** : réalisation d'un état des lieux approfondi pour étudier la viabilité sociale du projet, sensibilisation aux pratiques de gestion de l'eau, d'hygiène et de santé. Formation aux techniques de maraîchage auprès des associations de femmes.

#### Contacts :

#### Enda Europe :

melo-  
die.beaujeu@enda-  
europe.org

#### • Partenariat autour d'un projet d'eau et assainissement à Lakanguémou, Commune de Kirané (Mali)

Le SIAAP, Eau de Paris, Enda (enda Mali et enda Europe) et l'association des ressortissants mènent, en partenariat, un projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans le village de Lakanguémou (commune rurale de Kirané Kaniaga au Mali). Le projet comprend 3 volets pris en charge par chaque partenaire selon ses compétences spécifiques et sous la coordination d'enda Europe.

1 L'adduction d'eau comprenant la construction du château d'eau et la mise en place du réseau d'adduction

2. L'assainissement des eaux de douche dans le centre du village assuré par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

3. L'ingénierie sociale assurée par l'équipe d'enda à Bamako (enda Mali). Elle consiste principalement dans la sensibilisation des différents groupes-cibles à une bonne gestion de la ressource en eau, tenant compte de ses différents usages, ainsi qu'aux pratiques d'hygiène et de santé. Plus généralement, il s'agit de veiller à la bonne adéquation entre les technologies proposées et les besoins et les pratiques locales.

L'association de ressortissants est incluse dans la convention de partenariat. Elle contribue surtout à la remontée d'informations complémentaires utiles pour le travail de suivi et à la médiation entre les populations et les équipes sur place aux différentes étapes du projet. Le rôle de l'association a évolué de manière significative au cours du projet.

#### • Rôle des associations de migrants : apports et domaines de compétences

L'association de migrants (l'APEL) est composée d'environ 400 membres tous ressortissants du village de Lakanguémou. L'association est aussi membre actif de la fédération d'association l'Association du Cercle de Yelimané de France (ADCYF), partenaire de la Ville de Montreuil dans le cadre du programme PADDY.

L'association était peu présente aux début du projet, à la fin de l'année 2007. Elle apparaissait dans la convention à titre essentiellement de « bailleur ». Conscients de l'influence locale des ressortissants sur les activités, de leur apport en terme de médiation et de mobilisation de la population autour du projet, les différents partenaires ont d'avantage inclus l'association dans la concertation et la mise en œuvre des actions. N'ayant pas de compétences techniques spécifiques en matière d'eau et d'assainissement, l'implication des membres actifs de l'association porte principalement sur les activités relevant de l'ingénierie sociale et du suivi.

En matière d'accompagnement et de médiation sociale localement : Cette partie du projet est assurée par enda Mali en collaboration avec enda Europe et les autres partenaires. Les ressortissants sont des vecteurs de mobilisation et de médiation indispensables à chaque étape du projet et avant l'arrivée des équipes d'enda et du SIAAP sur place (interprétation, concertation...). De plus, à l'instar d'autres ONG locales, enda Mali est basée à Bamako et la langue du personnel est le bambara alors que la langue locale est le soninké.

Pour autant les rôles d'enda Mali et de l'association de ressortissants ne sont pas interchangeables. Une telle substitution serait, du point de vue du personnel d'enda, dommageable à l'orientation des activités. En effet, en dépit de toutes les compétences en médiations locales de l'association, le statut et l'ancrage local très fort des migrants vis-à-vis des autres villageois ne sont pas toujours compatibles avec la prise en compte de l'intérêt de tous au-delà du village. C'est justement à travers la collaboration et les échanges entre l'ONG et l'association relais sur place que les dynamiques locales et plus globales peuvent s'appuyer mutuellement.